



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2462

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Programme d'aménagement d'ensemble Vilette-Paul Bert - Opération de démolition de deux immeubles situés aux 48 et 50, rue Antoine Charial - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2462**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Programme d'aménagement d'ensemble Vilette-Paul Bert - Opération de démolition de deux immeubles situés aux 48 et 50, rue Antoine Charial - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 20 février 1989, le conseil de Communauté a créé un programme d'aménagement d'ensemble (PAE) sur un périmètre défini par l'avenue Pompidou, les rues Gandolière, d'Aubigny, Baraban, Flandin, l'avenue Lacassagne, les rues Turbil et Combet-Descombes à Lyon 3°.

Afin de pouvoir terminer le programme des équipements publics (PEP), le conseil de Communauté a approuvé, par délibération du 21 décembre 1999, la prolongation du délai de réalisation du PEP jusqu'au 20 février 2004.

Conformément aux engagements des collectivités, les équipements suivants ont été réalisés :

- le réaménagement de la rue Gabillot,
- la requalification de la place Sainte Anne,
- l'élargissement et la revalorisation de la rue Antoine Charial, entre la rue Maurice Flandin et la rue Baraban,
- l'aménagement de la rue Gandolière,
- la création d'un restaurant scolaire,
- la création d'une maison municipale,
- la création d'un local associatif,
- la création d'une crèche,
- la création de classes maternelles et primaires.

Par délibération n° 2007-4411 du 15 octobre 2007, le Conseil a approuvé la suppression du PAE, le retour de participation escompté étant obtenu.

Il restait à réaliser l'élargissement de la rue Antoine Charial au droit de deux immeubles situés aux numéros 48 et 50 de ladite rue, faute de maîtrise foncière de l'immeuble situé au numéro 48.

Ces travaux, dont le coût avait été acté par délibération n° 2002-0815 le 4 novembre 2002, devaient être réalisés en 2003 mais l'acquisition de l'immeuble par la Communauté urbaine n'avait toujours pas abouti.

Il a donc été décidé que les travaux seraient réalisés ultérieurement, dès que la Communauté urbaine de Lyon sera devenue propriétaire du foncier nécessaire.

Etat d'avancement

Les acquisitions foncières ont été régularisées fin 2009 par le paiement de l'acquisition du 48, rue Antoine Charial.

En 2010, la direction de la logistique et des bâtiments a lancé les études et les diagnostics pour la déconstruction des 2 immeubles restant.

Le décalage dans le temps des acquisitions et des travaux de démolition a engendré une augmentation des couts estimés au départ.

Libellé	Estimation valeur 1999 (en €)	Paielement 2009 (en €)	Devis 2011 (en €)
acquisition 48, rue Antoine Charial	190 000	403 500	
travaux de démolition	268 000		485 000
diagnostics /csps/ travaux préparatoires			93 000
désamiantage			142 000
démolition			200 000
maçonnerie			46 000
clôture			4 000

En 2010, le disponible sur l'opération, soit 238 000 €, a été utilisé pour réaliser les diagnostics et une partie des travaux préparatoires. La somme de 250 000 € est nécessaire pour finir la déconstruction et sécuriser le site par une clôture.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 250 000 € TTC pour réaliser les travaux précités ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération de démolition des immeubles situés 48 et 50, rue Antoine Charial dans le cadre du PAE Vilette Paul Bert à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A2 - Réalisation de grands projets structurants, sur l'opération n° 665 individualisée le 18 mars 2002.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 892 000 € TTC en dépenses.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 231 210 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.